

<b>COMMUNE DE BEYNOST</b>	<b>référence dossier : N° PC00104324A0009</b>	
	<i>Déposé le 20/02/2024, récépissé affiché en Mairie le 22/02/2024</i>	<i>Complété le 02/04/2024</i>
	<i>Par : LA MARCA Walter Demeurant à : 225 Avenue de la gare 01700 BEYNOST Sur un terrain sis : 225 Avenue de la gare 01700 BEYNOST Refs cadastrales : Section AK-0882</i>	<b>Surface de plancher : 31 m<sup>2</sup> Description du projet : Transformation d'un garage en pièce de vie, modification d'ouvertures, réalisation d'un garage</b>

**Madame le Maire,**

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, et notamment le règlement de la zone U, secteur résidentiel, de densité 6,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

**Considérant** l'article U 2.2 du règlement du plan local d'urbanisme selon lequel les toitures terrasses peuvent être autorisées sous réserve de démontrer leur intégration dans l'environnement urbain et paysager et qu'elles participent au fonctionnement bioclimatique de la construction,

**Considérant** que les pièces du dossier ne démontrent pas l'intégration du toit terrasse dans l'environnement urbain et paysager, qu'il ne participe au fonctionnement bioclimatique de la construction,

**Considérant** que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

**A R R Ê T E**

**Le permis de construire est REFUSE pour les travaux** décrits dans la demande susvisée.

BEYNOST, le 25/04/2025

Le Maire  
Caroline TERRIER

